

Règlement du championnat de Ligue Pilote **VITESSE** et **RALLYE 2010**

□ ART 1 : Définition

La LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE organise un CHAMPIONNAT pour l'année 2010 ouvert à tous les licenciés FFM Ligue des PAYS DE LOIRE figurant au classement annuel des Championnats et Coupes de France de Vitesse Superbike, Promosport, Endurance, Dragsters et Rallyes routiers.

□ ART 2 : Définition des disciplines

6 Catégories seront retenues et dénommées « discipline » :

Discipline Numéro 1

SUPERBIKE

Toutes les catégories prévues à l'article 1 du règlement du Championnat de France Superbike confondues.

Discipline Numéro 2

PROMOSPORT

Toutes les catégories prévues à l'article 1 du règlement des Coupes de France Promosport plus challenge Monobike, Promo 500 Cup et Junior Cup confondues.

Discipline Numéro 3

ENDURANCE

Tous les pilotes du championnat de France d'Endurance.

Discipline Numéro 4

DRAGSTERS

Toutes les catégories prévues à l'article 1 du règlement du Championnat de France Dragsters

Discipline Numéro 5

RALLYES ROUTIERS

Toutes les catégories prévues à l'article 1 du règlement du Championnat de France des Rallyes Routiers confondues. (Sauf moto ancienne)

Discipline Numéro 6

Motos Anciennes

Toutes les catégories prévues au championnat de France vitesse, rallye routier et course de cotes de motos anciennes

□ ART 4 : Classement – attribution des récompenses

Pour être classé dans le CHAMPIONNAT VITESSE et RALLYE de la LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE PAYS DE LA LOIRE, le participant doit figurer parmi les 15 premiers de sa catégorie au classement final du Championnat ou de la Coupe de France considérée.

Le participant ayant obtenu la meilleure place dans sa discipline, toutes catégories confondues, remportera la 1^{ère} place du championnat (6 participants seront donc récompensés) En cas d'égalité les participants seront départagés par le nombre de 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} places et ainsi de suite obtenues dans leur discipline.

Le classement définitif du CHAMPIONNAT PILOTE VITESSE et RALLYE de la LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE PAYS DE LA LOIRE sera établi aussitôt après l'homologation des résultats des différents championnats et coupes par la F.F.M. et leur publication.

□ ART 4 : Remise des récompenses

Le Champion de chaque discipline devant recevoir une récompense sera invité à la remise officielle de la LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE PAYS DE LA LOIRE ; il devra assister personnellement à cette manifestation pour recevoir sa récompense sauf cas de force majeure.

Les récompenses non distribuées resteront acquises à la LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE PAYS DE LA LOIRE.